



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Brèves n°77

JUILLET 2012

Cycle d'Education à l'Environnement

Pour la 24^{ème} année, Yvelines Environnement propose un nouveau thème pour son concours de l'année scolaire 2012-2013. Sera mise à l'honneur : « Notre Amie la RIVIERE, un trésor à protéger », concours qui durera trois mois entre janvier et avril 2013.

Les enseignants et les responsables des accueils de Loisirs, après avoir suivi une journée de formation chacun et recueilli de nombreux documents dans le courant du mois d'octobre, aideront leurs élèves à compléter une nouvelle grille de mots avec le soutien fidèle du journal « Les Nouvelles » qui leur proposera chaque semaine une courte explication à partir de janvier.

Les individuels de 5 à 15 ans pourront comme chaque année, également participer, grâce à la diffusion par la SNCF.

La remise des prix aura lieu au mois de mai 2013.

Cycle d'Education à l'Environnement 2011/2012 :

Dès janvier, de très nombreux Yvelinois ont participé au concours « **Nos amies les oiseaux migrateurs et les zones humides** ». Un bon moyen de s'amuser tout en s'instruisant sur l'univers des oiseaux, les zones humides étant une escale indispensable à leur survie.

Sensibiliser les jeunes à l'environnement telle est l'ambition du jeu concours qui a débuté le 5 janvier dernier, organisé par l'association Yvelines Environnement en liaison avec l'Inspection Académique des Yvelines et grâce au soutien de la DRIEE Ile-de-France, du Conseil Général des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines, de l'INRA, de l'ONF et la Réserve Naturelle de Saint-Quentin, sous le haut patronage des ministères de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, des solidarités et de la cohésion sociale, de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Les jeunes Yvelinois ont du remplir une grille de mots qui se trouvait sur les bulletins de participation du concours, accessibles à tous sur demande aux guichets de toutes les gares SNCF du département et adressé à toutes les écoles et accueils de loisirs du département.

Ce jeu concours était également ouvert aux individuels de 5 à 15 ans et a été le support d'un travail approfondi dans de nombreuses classes puisque diffusé dans les 597 écoles primaires, 138 collèges et 1200 centres de loisirs du département des Yvelines.

Pour les jeunes qui rencontraient quelques problèmes pour découvrir à quels mots faisaient références les définitions de la grille, des indices étaient donnés dans les colonnes du journal « Les Nouvelles de Versailles » dès le mois de janvier.

La fin du concours était fixée au 14 avril et les lauréats ont été récompensés le 22 mai au Palais des Congrès de Versailles par des sorties pédagogiques, des livres et autres nombreux cadeaux, à thèmes environnementaux, évènement qui s'est déroulé dans une ambiance très joyeuse !

Photos à consulter également sur www.yvelines-environnement.org

PHOTOS DE LA REMISE DES PRIX DU 22 MAI 2012



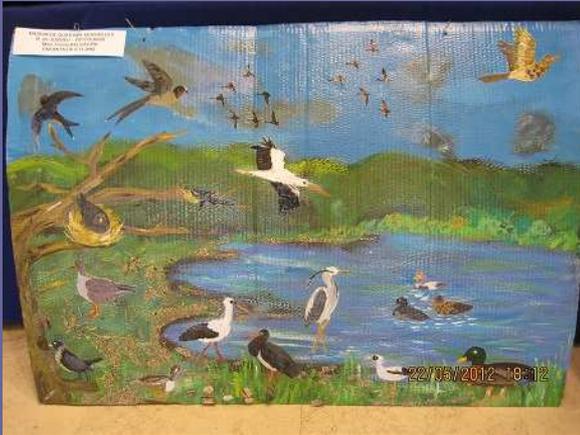
LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



Les officiels



Le spectacle des élèves de l'Ecole Jules Verne à Montigny le Bretonneux



Yvelines Environnement a assisté au très intéressant **Forum des rivières d'Ile de France** le 26 juin à l'Union Internationale des Chemins de Fer à Paris 15^{ème}.

Ont été abordé les grandes rivières, les rivières urbaines et rurales, la préservation des eaux souterraines, mais aussi présentées la Directive Inondation et la démarche d'identification des territoires à risque important d'inondation.

<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=1457>

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



Y'a-t-il des poissons dans la Seine ?

*Eperlan, lamproie, gardon, ablette, carpe, vandoise, anguille, saumon,.... **33 espèces** de poissons frétilent aujourd'hui dans la Seine. C'est un chiffre encourageant quand on sait qu'on dénombrait moins de 10 espèces il y a 35 ans.*

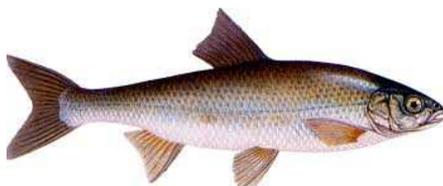
*La **qualité des eaux de la Seine** s'améliore grâce notamment aux actions soutenues par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ces actions visent la protection du milieu naturel et de la biodiversité. L'agence finance des **stations d'épuration des eaux usées** (comme Achères en région parisienne), dont les eaux traitées se rejettent ensuite dans le milieu naturel.*

*Il est essentiel de poursuivre les efforts en termes de **qualité de l'eau** et du **milieu naturel** et de **lutte contre les pollutions**. C'est une action prioritaire pour 81% des personnes interrogées lors du baromètre national de l'opinion sur l'eau, avec notamment la réduction de la pollution par les substances dangereuses et les pesticides.*

***Au quotidien chacun peut agir pour l'eau.** La chasse au gaspillage et à la pollution sert à protéger la ressource en eau et le milieu naturel.*

Dès novembre 2012, avec la consultation nationale du public sur les enjeux de l'eau, vous aurez à nouveau la parole pour donner votre avis.

*L'Agence de l'eau Seine-Normandie encourage aussi les **actions en milieu scolaire** avec le dispositif des **classes d'eau**.*



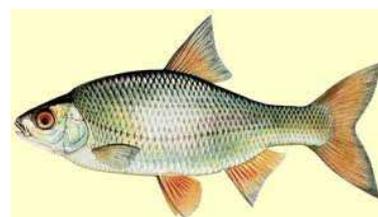
La vandoise



Le saumon



L'anguille



Le gardon



LES

LES ATELIERS DE L'ECO DEPARTEMENT

Le BOIS : une filière d'avenir pour la construction et la réhabilitation

*** EN FINIR AVEC LES IDEES RECUES ***

« Couper du bois, c'est tuer la forêt »

FAUX – Bien au contraire, une forêt en bon état écologique doit être régulièrement exploitée et renouvelée.

« Le bois, c'est cher »

FAUX – Dès les travaux de fondations, les coûts sont réduits en raison du faible poids de la construction bois. En outre, plus isolant qu'un bâtiment maçonné, le bâtiment bois apporte 30% d'économie en chauffage.

*

« Le bois est fragile et résiste mal aux insectes »

FAUX – Ponts, marinas, pilotis, constructions navales... sont autant d'exemples qui démontrent la résistance du bois dans des environnements a priori hostiles. Aujourd'hui, les techniques de traitement permettent de réaliser une préservation efficace et définitive, mais aussi respectueuse de l'environnement.

LA

« Construire en bois c'est avant tout utiliser des bois exotiques »

FAUX – En France, les 2/3 du bois consommé pour la construction proviennent de forêts de l'Hexagone.

S

« Le bois ne s'utilise qu'en intérieur »

FAUX – Résolument polyvalent, le bois s'utilise aussi bien en structure (charpente, ossature), qu'en extérieur (bardages, terrasses, clôtures...) ou en intérieur (parquet, lambris, meubles...).

U

I

T

E

« Le bois n'est pas un investissement à long terme »

FAUX – Au contraire, le bois vieillit très bien, et c'est pour cela que la construction bois est utilisée depuis des centaines d'années. Conçue pour durer, la maison en bois traverse les siècles et ne se décote pas sur le marché de l'immobilier.

« Le bois est dangereux en cas d'incendie »

FAUX – Le bois offre en réalité une excellente tenue au feu. Sa faible conductivité thermique en fait un bon isolant : il transmet la chaleur 10 fois moins vite que le béton et 250 fois moins vite que l'acier. En cas d'incendie, ce matériau se révèle même plus sûr que d'autres, puisqu'une structure en bois conserve sa capacité de portance plus longtemps que son équivalent en acier ou en béton.

www.yvelines.fr

Versailles

Une nature à reconquérir

LES

B
R
E
V
E
S

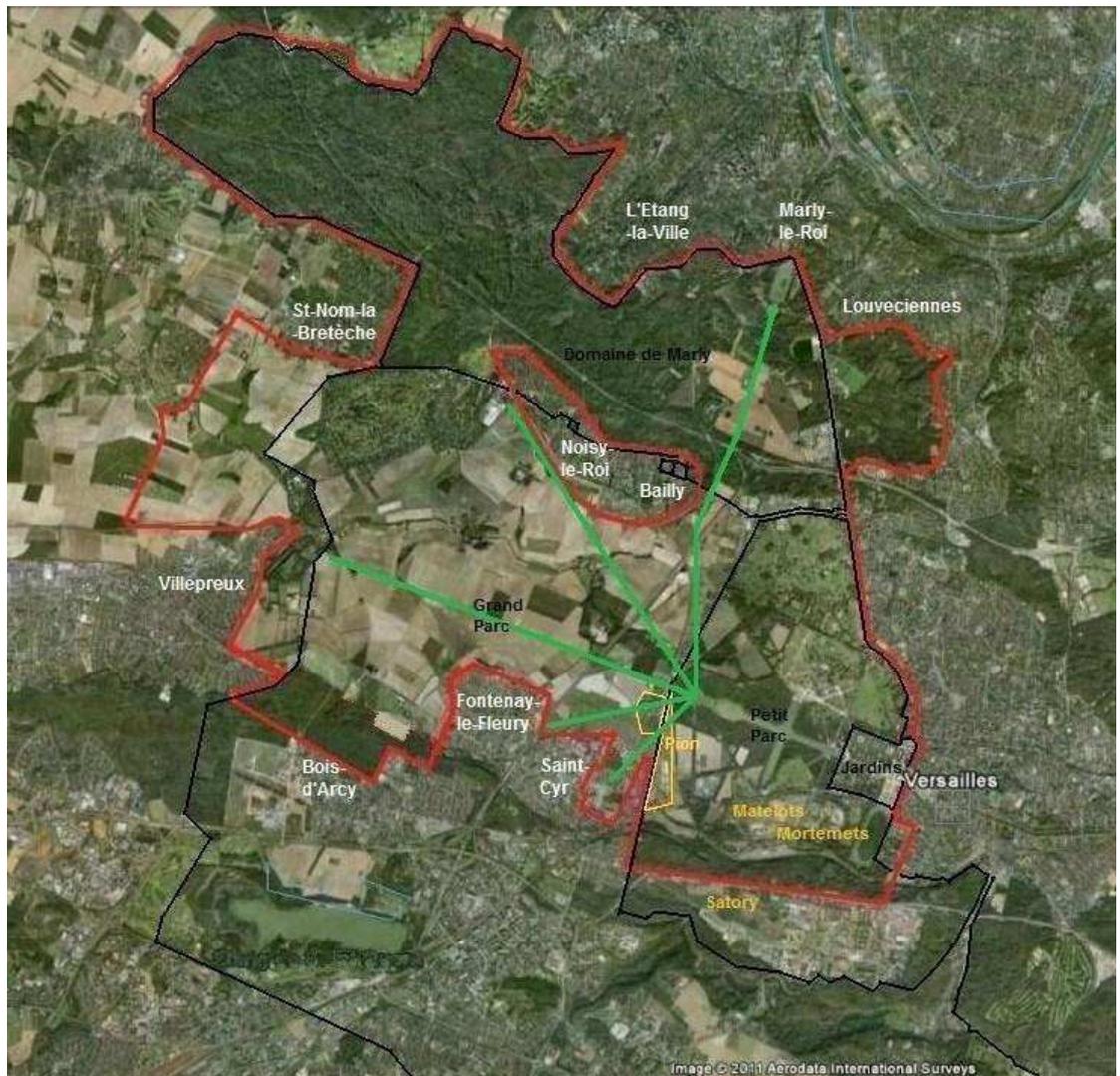
*

LA

S
U
I
T
E

Patrimoine historique inestimable, Versailles est un trésor naturel oublié. Une attention bien plus grande pourrait être portée, notamment dans le Domaine, à la flore et à la faune. Cet aspect est aujourd'hui négligé, même si les jardiniers commencent à s'y intéresser, semble-t-il, à Trianon, mais également dans la ville de Versailles.

Il faut, cela-dit, changer d'échelle et peut-être imiter ce que l'on pratique au château de Villarceaux pour gérer écologiquement des territoires bien plus vastes, selon un projet d'ensemble dont nous nous permettons de proposer les **grandes lignes** dans un dossier que vous pouvez retrouver sur le site internet de l'association : www.yvelinesenvironnement.org



En noir : enclos historiques du château. D'est en ouest : les Jardins, le Petit Parc, le Grand Parc (dénomination originale)

Au nord : domaine de Marly.

En rouge : limite du Parc naturel régional envisagé, celui-ci pouvant être prolongé, à l'ouest, par le plateau des Alluets.

En orange : lacunes dans la protection de la zone : l'urbanisation du terrain de Pion (triangulaire) et de Santos-Dumont (trapézoïdal) fermerait la plaine de Versailles.

En vert : tracé des anciennes allées de l'Etoile Royale.

Du nord au sud : allée de Maintenon, de Noisy, de Villepreux, de Fontenay et de Saint-Cyr.

¹ Site du domaine de Villarceaux : <http://www.iledefrance.fr/villarceaux/le-domaine/patrimoine-eco-gere/patrimoine-eco-gere/>



La France a remporté l'organisation du Solar Decathlon Europe 2014

Le site de **Versailles** accueillera la compétition universitaire biennale et internationale, **Solar Decathlon**, en 2014. Organisée depuis 2002 par le Département de l'Energie Américain, le défi proposé à des universités du monde entier est de concevoir et réaliser – dans un cadre académique – une maison n'utilisant que le soleil comme source d'énergie.



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Versailles, le 30 mai 2012

NOTE

RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION de

SOLAR DECATHLON

Si ce projet retient toute notre attention et ne peut qu'être porteur de nos souhaits en ce qui concerne l'environnement, son implantation sur le secteur dit des Mortemets attire de notre part la même opposition que pour le projet de Roland Garros du fait de sa situation dans le Domaine National de Versailles.

Compte tenu de l'importance de cet événement, ne pourrait-il pas se tenir sur les anciens terrains du Giat à Satory (10 hectares) sur la commune de Versailles, où de nombreuses expositions ont déjà eu lieu ?

Il ne faut toutefois pas oublier que, bien que situés à proximité de zones déjà urbanisées, cet espace fait, aussi, partie intégrante du Domaine National de Versailles.

Situé à proximité de l'A86, cet espace offrira une meilleure desserte routière et des possibilités de stationnement infiniment mieux adaptées.

Nous vous rappellerons brièvement les raisons pour lesquelles le secteur des Mortemets ne peut être utilisé à de telles fins :

En effet, ces terrains :

- dans la mesure où ils seront libérés par les militaires, seront de facto dans l'emprise du Domaine en covisibilité du Château ; le projet aura un impact visuel très important même si celui-ci n'est que temporaire.

- sont excentrés par rapport à la gare la plus proche, celle de Versailles-Rive Gauche (3km), il faudrait donc créer des dessertes qui à ce jour n'existent pas.

- sont totalement enclavés : la seule desserte par route, soit l'A86, pénètre par le quartier le plus proche, appelé quartier Saint-Louis, dont la circulation est complètement saturée ; est-il opportun d'y ajouter un flux de circulation supplémentaire alors que les embouteillages se constatent sur le terrain chaque jour ?

- permettront-ils que leur sécurité soit assurée dans cette partie intégrante du Domaine de Versailles surtout si d'autres activités, ayant pour but de rentabiliser ce salon, s'y déroulent ?

YE estime que cette manifestation gigantesque pèserait à la fois sur la qualité du cadre de vie d'un site historique d'exception et sur le bilan carbone de la ville de Versailles intramuros lourdement impacté par ce nouvel apport de circulation automobile.

Comment la ville pourrait-elle gérer les flux de visiteurs attendus ?

Il semblerait étrange que ce désir d'une promotion de bonnes pratiques environnementales en matière de futures constructions, que nous ne pouvons que soutenir, aient, pour la Ville et le Domaine National de Versailles, des répercussions aussi négatives.

27, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelinesenvironnement@orange.fr

INSEE 78000 867 00016
1566 001 91047



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Versailles, le 11 juillet 2012

NOTE

RELATIVE AU PROJET
D'IMPLANTATION
de
SOLAR DECATHLON

Yvelines Environnement tient à rappeler qu'elle est tout à fait *favorable* au projet de Solar Decathlon car il ne peut qu'être porteur de nos souhaits en ce qui concerne l'environnement, mais tout à fait *opposée* à son implantation sur le secteur dit des Mortemets du fait de sa situation dans le Domaine National de Versailles et des importants travaux nécessaires à la viabilisation du terrain.

En effet, il ne faut pas oublier que pour sa réalisation cette opération sera très consommatrice d'espaces.

- Quel est le plan général du projet ?

- Quid de l'implantation de 70 ou 80 maisons utilisant environ 2 hectares ?

- Quid du stationnement d'environ 1000 voitures, sachant qu'il faut prévoir 30 m² par voiture, cela représente donc environ 3 hectares ?

- Quid des travaux de terrassement permettant l'installation des maisons ?

- Quid des infrastructures nécessaires aux visiteurs tels que : toilettes, hôtels, restaurants, salles de réunions, services de sécurité, gardiennage,... ?

- Quid de la voirie et des questions d'assainissement ?

- Quid de la gestion par la ville des flux de visiteurs sur la base de 1 million de personnes annoncées ?

- Quid des transports à prévoir à cet effet ?

- Quid de la pérennité des installations ?

Tant de questions restent en suspens...

Yvelines Environnement, étant très attachée à la réalisation de ce projet, veut aussi rappeler la proposition votée par son Conseil d'Administration, de voir que celui-ci soit implanté sur les anciens terrains du Giat à Satory où de nombreuses expositions ont déjà eu lieu.

Ce terrain est situé sur la commune de Versailles comme dans le Domaine National de Versailles.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelinesenvironnement@orange.fr

N° SIRET 409 047 882 00016
code APE 9101Z

SAINT LAMBERT DES BOIS Aménagement d'un carrefour

L'Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (aavre) lors de son Conseil d'administration, a pris la motion ci-dessous. Yvelines Environnement soutient la dite motion et reste persuadée que cette **solution est la plus raisonnable** tant pour la sécurité routière que pour l'économie du projet dans le respect du site classé.

Vous trouverez en page suivante le schéma correspondant au projet.

a.a.v.r.e.

association des amis de la vallée du rhodon et des environs
www.aavre.org

MOTION N° 4 du 24 janvier 2012

Les membres du Conseil d'administration de l'a.a.v.r.e. réunis le 24 janvier 2012.

Rappellent leurs motions N° 1, 2, 3 de 2009, 2010, 2011 pour que soient mis en place dans les meilleurs délais deux radars pour limiter la vitesse à 50 km/h, afin de sécuriser rapidement les carrefours des routes RD 91 / CD 46.

Ils approuvent le projet de la Subdivision des routes, soutenu par le Parc Naturel Régional, l'Architecte des Bâtiments de France, La DIREN, et le Directeur du Musée National de Port Royal des Champs, projet respectueux du site classé de la vallée et de son paysage, basé sur le principe d'un double tourne à gauche avec îlots centraux (et probablement suppression de la portion de route qui longe la prairie de la Gravelle gérée par le Parc Naturel).

Ils suggèrent pour renforcer la sécurité du double tourne à gauche, de prévoir des feux tricolores intelligents qui passent au rouge au-delà de la vitesse autorisée, complétés par de boucles de détection au sol pour la sortie de Saint-Lambert et de Vaumurier.

Ils désapprouvent totalement le 2^{ème} projet de la Subdivision des routes qui prévoit un carrefour giratoire, avec de gros travaux d'aménagement d'une plate-forme. En raison de la pente importante du terrain, cela se traduirait par un aménagement à forte connotation urbaine, surplombant la prairie de la Gravelle, prairie protégée en raison de son classement en espace Natura 2000, et classée en raison de son fort impact paysager sur le site classé et historique de l'église de Saint-Lambert-des-Bois.

En outre ce projet isolerait totalement le hameau de Vaumurier avec ses 11 foyers soit une trentaine de personnes.

Le Vice-président
(Au titre de la commune de Saint Lambert)



Gérard Jore

Le Président



Eric Aynaud

LES

B
R
E
V
E
S

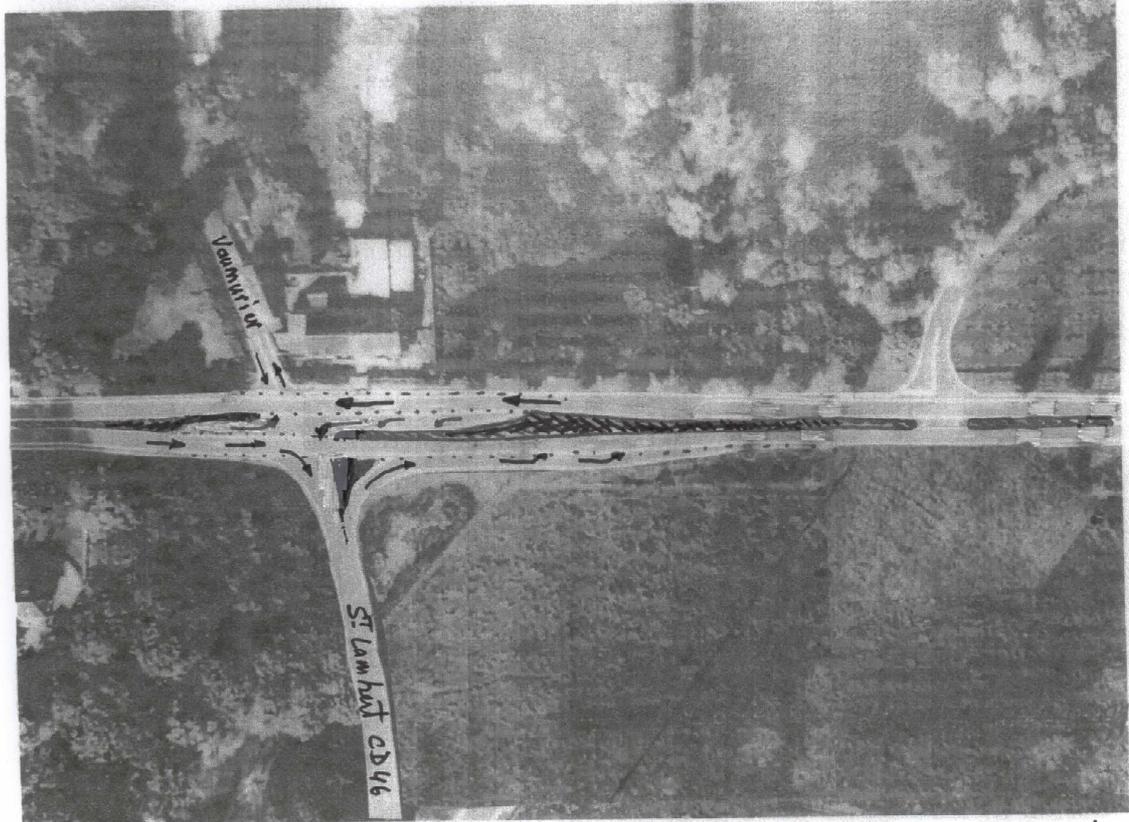
*

LA

S
U
I
T
E



Projet d'aménagement du carrefour RD91/CD46



Suggestion - a.a.v.r.e. - mars 2011 Séarisation carrefour R91/CD46

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

L'AAVRE

Eric AYNAUD, président de l'Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (aavre), nous a avertis de la construction illégale entreprise près des **étangs de Romainville** sur la commune de **Magny-les-Hameaux**.

Yvelines Environnement assure de son soutien l'action de l'aavre visant à la préservation et à la non destruction d'un site particulièrement remarquable.





« Maurepas d’hier et d’aujourd’hui »

LA « HAUTE COUR » DU SITE HISTORIQUE de MAUREPAS



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

HISTOIRE

La haute cour du site historique de Maurepas

Le site de Maurepas dit « historique », a traversé les âges du VIIIème au XXème siècle. Chacune de ces époques ont laissé des traces marquantes, qui valent d’être sauvegardées et conservées en l’état. Ceci en fait son originalité et sa particularité.

Sur nos communes de NEAUPHLE, MONTFORT L’AMAURY et MAUREPAS (Malrepast), le Moyen-Âge a laissé des traces importantes que l’on nomme motte féodale (XI ème et XII ème siècle).

Pour Maurepas, elle se traduit par la présence de vestiges remarquables dont la ferme de la Tour avec le **Donjon cylindrique** (ancienne tour de garde) : **le seul donjon à cylindrique à contreforts, seul existant en Ile de France, inscrit au titre des monuments historiques depuis 1976.**



Blason de la famille de Cardevac d'Havrincourt

Anciens propriétaires du château à la seconde moitié du XIX ème siècle



FERME DE LA TOUR
(ancienne demeure seigneuriale du XVI^e siècle)



L’ensemble bâti dans la haute cour assurait la protection de Malrepast (des remparts, des douves, des souterrains, des réserves et l’ancienne demeure seigneuriale).

Ce lieu chargé d’histoire locale est marqué par la présence des deux grandes familles proches des Rois de France, celle de Chevreuse et des Phélypeaux. On peut encore observer les **armoiries de la ferme du château** : deux blasons représentés ensemble des familles CARDEVAC D’HAVRINCOURT et de ROCHECHOUART.

L’église Saint Sauveur dans la basse cour à proximité du pont levis a pour particularité d’être, dès son origine, l’église du village partagée entre le seigneur et les villageois.

La moitié de notre territoire est composée **d’espaces naturels boisés ou agricoles en surplomb de vallée.** Tout cet ensemble se trouve sur une motte originale en surplomb **d’un vallon pittoresque avec ses châtaigniers pluri centenaires.** Nous, Maurepasien sommes fiers de profiter de paysages et d’un cadre de vie exceptionnels.



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Extrait de la lettre du 5 mars 1889

Projet d'aménagement des abords de la tour, signé par Monsieur HENNEQUIN, Maurepas. (ADY Ref : 485 726 727), (Président fondateur de la société nationale de topographie) destiné à Monsieur PREVÔTAT (régisseur de Neauphle le Vieux)

...Pour celui qui s'arrête quelques instants, il est forcé d'admirer la nature dans ce qu'il a de plus beau et de plus grand, sa pensée est obligée de se reporter à un autre âge et malgré lui, et pense, réfléchir et jette un regard sur le passé de vie, et ne peut se défendre d'une certaine émotion et ressent dans un moment de recueillement qu'il y a un certain bonheur de se retrouver seul devant l'immensité... je ferai en sorte que tout ceux qui viendraient du marquis d'Havrincourt Louis emporte un agréable souvenir...

Ce lieu historique est fréquenté régulièrement par de nombreuses associations, et par les scolaires.

Des manifestations attirent des visiteurs de Maurepas et des communes environnantes enchantés par ces lieux remarquables (journées du patrimoine...). Ce lieu présente un énorme potentiel pour le développement d'activités sociales, éducatives et culturelles au profit de tous. Le maintien de l'activité agricole crée des emplois, favorise la biodiversité et permet à tous de profiter de la présence d'animaux (chevaux, poneys, ânes ...)

IMPACT SUR L'URBANISME



- A : Grange
- B : Hangar
- C : Local fermé D : Ecuries
- E : Logis des XV^e/XIX^e siècles
- F : Habitation du corps de ferme



Le patrimoine naturel et historique de Maurepas ne doit pas se transformer en opportunités foncières.

Depuis 10 ans, sur les bâtis, des travaux déclarés ou non mais **non conformes** avec le **POS** actuel (Espace de terres agricoles avec des bâtiments à vocation agricoles en zone ND) et avec les **contraintes du périmètre de protection du donjon de 500 mètres**. (19/7/1976)

Au bât. A : action en justice du collectif d'associations en cours mars 2011 permis de construire non conforme au POS actuel (modification d'affectation : création de nombreuses fenêtres sur un bâtiment agricole !) (Dp 078383 10E0074),

Au bât. B : une décision du 22 /09/2011 du conseil d'état condamne la commune pour la dernière demande de travaux (DP 078383 11E0049 du 29 juin 2011)

Au bât. F : un recours gracieux est déposé en novembre 2011 pour obtenir plus de détails sur la demande de travaux incomplète pour juger de la qualité de sauvegarde du site.

Au bât. E : le 16 novembre 2011, après une action auprès de la Mairie et des architectes des Bâtiments de France, suite à un début de réfection sauvage du toit et de la charpente, la décision d'un arrêt en urgence, sur l'intervention des bâtiments de France de ces travaux, est prise.



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Le PLU est en cours d'élaboration sur la commune de Maurepas.

Il laisse craindre une transformation des bâtiments agricoles en usage d'habitation avec les conséquences subséquentes que l'on imagine. Actuellement, le POS classe ce lieu en zone naturelle ND et ne permet pas une telle nouvelle affectation.

Nous attirons l'attention des différents défenseurs du patrimoine et de l'environnement sur la conservation du site historique de Maurepas.

Ce site du VIII^e siècle est un lien entre la ville nouvelle et les racines de cette ville.

Les dispositions nouvelles des lois sur le PLU et inspirées par le Grenelle de l'environnement vont elles y apporter des garanties sur l'avenir de ce site historique, et dans quelle mesure les services du ministère peuvent œuvrer pour empêcher ces éléments patrimoniaux de disparaître.

Notre association « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui » est très attachée à la protection de ce site, nous menons des actions depuis des années pour sauvegarder ce lieu chargée d'histoire locale dans son environnement exceptionnel.

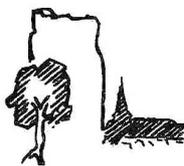
Notre association a été mandaté par la Fédération Patrimoine Environnement et a désigné notre présidente pour les représenter (FNASSEM)(Article L 121 – 5).

Nous souhaitons que le futur PLU apporte les garanties suivantes :

- ✓ Le maintien de l'activité agricole en empêchant le changement de nature des corps de ferme, dont ceux qui présentent un intérêt historique, architectural et social.
- ✓ Le respect du périmètre efficace de protection de 500 mètres autour du Donjon.
- ✓ Demande de classement environnemental et historique du site de Maurepas.
- ✓ La préservation de l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels, dont les plus sensibles comme les zones humides qui sont de véritables réservoirs de biodiversité.
- ✓ L'interdiction de construction dans les bois, l'arrêt des trop nombreuses coupes de bois sans autorisation.
- ✓ La protection des paysages et notamment des lieux qui offrent des vues directes et permettent de dégager une perspective intacte jusqu'au fond de la vallée à partir du plateau.

Maurepas d'hier et d'aujourd'hui
5 chemin des Petits Fossés 78310 Maurepas
maurepas.histoire@gmail.com

Présidente Maité VANIUS ☎01.30.62.63.99 📠06.61.39.09.26 maurepas.histoire@gmail.com

Maurepas 
d'hier et d'aujourd'hui





ACIERIE ITON-SEINE

Le 14 juin, sur le site de l'entreprise, la **Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)** s'est réunie sous la présidence de M. le Sous-préfet de MANTES LA JOLIE.
L'exploitant a présenté à la commission le rapport d'activité pour l'année 2011.

LES

LA PRODUCTION :

L'entreprise a produit **350.000 tonnes de rond à béton**, une production très en dessous des capacités de l'entreprise qui a obtenu une autorisation de production de 600.000 tonnes mais elle ne peut être atteinte en raison de la conjoncture économique.

225 salariés travaillent dans l'entreprise, ils ont dû chômer 1820 heures (contre 17.000 heures) en 2010 pour une production de 320.000 tonnes.

B
R
E
V
E
S

BILAN DES AMELIORATIONS APORTEES AU COURS DE L'ANNEE :

*Achat d'une balayeuse (110.000 €) et création d'un emploi plein temps pour le chauffeur. Ce matériel apporte une amélioration dans la propreté du site et réduit la pollution des eaux pluviales.

*Mise en place d'une borne d'enregistrement (5.000 €) pour pré-enregistrement des mouvements de poids lourds ; Cette technique a apporté une bonne amélioration dans la fluidité du trafic et une réduction des temps d'attente.

* mise en place d'un mur antibruit (32.000 €) devant le parc de stockage des ferrailles qui réduit les nuisances sonores en limite de propriété.

*Pose d'un bardage anti-bruit (58.000 €) sans l'atelier mécanique du laminoir qui réduit les nuisances sonores à la sortie des lanterneaux et améliore les conditions de travail des employés.

*

IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

AIR :

Les **rejets atmosphériques** de l'aciérie et du laminoir ont tous été en dessous des normes imposées par l'arrêté préfectoral.

La surveillance des légionnelles a donné lieu à 88 relevés, un seul était non conforme à la norme 11.000 UFC/L, sans conséquence puisque le seuil qui impose l'arrêt de l'usine est de 100.000 UFC/L. (Unité Formant Colonie par litre d'eau).

BRUIT :

Les mesures effectuées le 25 juillet 2011 font apparaître des dépassements non négligeables des niveaux autorisés par l'arrêté préfectoral. Ces dépassements sont constatés aussi bien lors des mesures diurnes que des mesures nocturnes.

L'entreprise a mené une réflexion pour **réduire les pollutions sonores**. Elle fait apparaître que certaines réalisations pourraient apporter une amélioration :

*Fermeture partielle entre les exportations et les tours aéroréfrigérantes du circuit de refroidissement.

*Traitement phonique des tours aéroréfrigérantes.

La réalisation des améliorations est suspendue car l'entreprise connaît actuellement des difficultés économiques et ne peut pas financer ces projets.

*Insonorisation/isolation du système d'évacuation des poussières.

*Remplacement des chaînes de transfert actuellement en acier par des chaînes en téflon.

Ces deux mesures sont encore à l'étude.

*Enfin il serait sous doute souhaitable d'abaisser le bardage des expéditions, mais les travaux seraient très onéreux et le projet a été annulé.

.../...

LA

S
U
I
T
E

EAUX :

- *La consommation d'eau de la ville a diminué de 44%, celle de la Seine a diminué de 13%.
- *Les analyses des rejets d'eaux pluviales font apparaître quelques dépassements des normes dans les MES (Matières En Suspension) et les DCO (Demande Chimique en Oxygène)
- *Les analyses des rejets industriels, notamment pour les RSDE (Recherches de Substances Dangereuses dans les Eaux) sont en cours.

LA VOIE D'ACCES :

L'usine est coincée entre la Seine et la voie de ferrée, la route n'est pas calibrée pour recevoir des gros poids lourds. C'est une voie sans issue. D'autres entreprises sont installées sur le site et le stationnement des semi-remorques le long de la Seine, en attente de chargement, gêne la circulation, en outre la chaussée est quelque peu dégradée.

La situation n'est pas nouvelle, une partie de la solution réside dans la mise en place d'un grand parking permettant le retournement des semi-remorques mais les travaux seront onéreux et ITON-SEINE n'a pas la capacité financière pour les réaliser.

La discussion entre les parties prenantes, ne pouvant déboucher sur une solution, le Président a demandé à la DRIEE de former un groupe de réflexion.



BALAYEUSE --- Photo ITON-SEINE



BORNE d'ENREGISTREMENT -- Photo ITON-SEINE



L'AMBROISIE : EXEMPLE D'UNE PERTURBATION ECOLOGIQUE

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une **plante sauvage** qui nuit à la santé humaine selon les écrits et les actions récents, mais à ce jour personne n'évoque son impact sur la biodiversité.

C'est une plante annuelle classée dans la **catégorie des « mauvaises herbes »**, bien que de la même famille que le tournesol. Au moment de la floraison, elle peut avoir formé un buisson **dépassant 1m de hauteur**, ce qui est imposant pour une herbe. Ses feuilles sont du même vert sur les deux faces, ce qui permet de la distinguer de l'armoise, plante indigène. Les fleurs mâles et femelles sont séparées et c'est le **pollen abondant** produit par les premières qui est à l'origine des allergies en nombre croissant.



L'ambrosie est **originaire d'Amérique du nord** ; elle est apparue **en France en 1863**, apportée semble-t-il sous forme de graines dans un lot de semences fourragères. Comme toute espèce « importée », elle est passée par une phase d'implantation assez longue, jusqu'à trouver les conditions de son expansion ; ce sont les grands travaux d'aménagement du territoire des années 1950 et suivantes qui ont favorisé ce phénomène. En effet, ses graines ne sont pas « équipées » pour être dispersées par le vent ou par l'eau, mais elles le sont **via la terre**, la boue, attachées aux roues de camions, engins de terrassement, tracteurs, chaussures, etc...

Cette herbe est, actuellement, implantée principalement **dans les plaines et collines de basse altitude de la région Rhône-Alpes**, y trouvant manifestement un climat favorable, mais elle peut dépasser l'altitude de 800m. Elle existe également dans d'autres régions, depuis longtemps, mais sans conquérir de vastes espaces. En **Ile-de-France**, sa présence a été confirmée **en 2003** ; une enquête en 2006-2007 la signale dans les Yvelines ; en 2011, notre département est classé parmi ceux ayant fait l'objet de 1 à 5 observations.

L'importance croissante des allergies liées à cette plante a généré un « Comité parlementaire de suivi du risque ambrosie », lequel a demandé récemment une étude épidémiologique sur l'impact de l'ambrosie au Ministère de la Santé. Un « Observatoire de l'ambrosie pour la santé » a été créé en juin 2011, avec comme objectif la mise en place d'actions de prévention et de lutte. Un colloque international « Ambrosia » s'est tenu à Lyon les 29 et 30 mars 2012, pour préciser le problème et proposer des solutions.

Toutes ces « créations » sont justifiées, **le pollen de l'ambrosie provoquant des réactions allergiques chez 6 à 12% de la population** ; il suffit de 5 grains de pollen/ m3 d'air pour déclencher des symptômes, lesquels vont de la rhinite, conjonctivite, trachéite, à de l'asthme (parfois grave), urticaire, eczéma ; les symptômes augmentent avec le taux de pollen dans l'air. Si les rhumes des foins se produisent en mai-juin, les allergies à l'ambrosie se manifestent à partir de mi-août, jusqu'en octobre, avec un maximum en septembre.

.../...



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Il se trouve qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'a été, à ce jour, élaboré pour lutter contre l'ambrosie ; ce sont les régions qui doivent s'organiser, **mais est-ce suffisant ?**

Précisons, qu'actuellement, il n'y a pas d'alerte en Ile-de-France, la plante restant « rare », contrairement à la région Rhône-Alpes bien touchée. Il faut également attirer l'attention sur les mélanges de graines pour oiseaux qui, si mal contrôlés, peuvent contenir des graines de l'ambrosie et participer à leur dispersion ; vendeurs et utilisateurs doivent y être attentifs.

Mais en dehors de la santé humaine, il y a d'autres aspects liés à ce type « d'invasion », ce sont **les impacts écologiques**. Nous entrons là dans un domaine difficile, générateur de controverses.

A partir du moment où l'homme, de cueilleur-chasseur est devenu agriculteur, il a commencé à bouleverser des écosystèmes, phénomène qui s'est amplifié, à la fois par les découvertes scientifiques et techniques ainsi que par l'accroissement, d'abord arithmétique puis devenant exponentiel, de ses populations, pour arriver au niveau actuel que l'on peut qualifier de « pullulation » si l'on se réfère à ce qui se passe chez d'autres espèces animales.

Au cours des derniers temps géologiques, chaque continent, chaque île, ont développé **une flore et une faune adaptées à leur environnement**. La nature n'est pas figée et certaines espèces animales et végétales peuvent conquérir une autre terre, cela se passant à un rythme très différent de celui de l'échelle humaine ; l'homme, à partir du moment où il a trouvé des moyens de se déplacer sur de grandes distances et d'un continent à un autre, a transporté avec lui des plantes et des animaux dont une partie se sont révélés très néfastes pour les faunes et les flores indigènes. Les exemples ne manquent pas en ce domaine : les rats introduits dans les îles, qui ont détruit les colonies d'oiseaux nichant au sol (dans certaines îles du Pacifique, on a ensuite introduit des mangoustes pour manger les rats, mais elles se sont révélées pires que ces derniers pour l'avifaune !!), la caulerpe en Méditerranée, la jussie dans nos eaux douces, le dromadaire en Australie, le ragondin et le rat musqué en France et ailleurs en Europe (pour la fourrure), l'ibis sacré échappé d'un parc zoologique breton qui détruit nos colonies de sternes, etc... Précisons que, contrairement à ce qu'indiquent certains journalistes ignares ou mal intentionnés, le loup n'a pas été réintroduit en France, sa réapparition correspondant à une expansion de la population italienne voisine, preuves génétiques à l'appui.

Les **transports et le commerce ont considérablement accéléré le processus des transferts entre continents, avec des conséquences économiques parfois considérables**, comme pour le phylloxera par exemple.

Aux 19^{ème} et début du 20^{ème} siècles, on a vu fleurir les « Jardins d'acclimatation » ; c'est volontairement que l'on a introduit de multiples espèces végétales, pour l'ornementation ou l'utilité économique, ainsi que des espèces animales, pour lesquelles les chasseurs ont largement contribué à la pagaille, avec le cerf sika, le daim, le faisan vénéré, la perdrix chukar, le colin de Virginie, etc... Il a fallu attendre la seconde moitié du 20^{ème} siècle pour que des scientifiques prennent conscience des dégâts causés à la faune et à la flore par les activités humaines et que naisse **une véritable pensée écologique respectueuse de la nature**. S'est alors mise en place une réglementation internationale sur le commerce de la faune et de la flore sauvages, dénommée **CITES**, ainsi que des réglementations nationales de protection des espèces (loi de juillet 1976 sur la protection de la nature en France) puis la ratification de conventions européennes de protection des espaces et des espèces. **Protéger les espèces c'est bien, mais il faut avant tout protéger les espaces, c'est-à-dire les milieux où elles vivent ; c'est ainsi que l'on conservera la biodiversité.**

Pour en revenir à l'ambrosie, elle fait partie de ces plantes d'introduction non intentionnelle, mais qui trouvant des conditions favorables a envahi les milieux où elle s'est répandue, étouffant toute autre végétation herbacée, donc **nuisant à la biodiversité en plus de son pollen allergisant**.

Parmi les plantes et animaux introduits, certains ne s'adaptent pas et disparaissent, d'autres « survivent » de façon ponctuelle, mais quelques-uns deviennent envahissants et **on les dénomme invasifs**. C'est le cas d'actualité pour la jussie déjà citée, mais également de la bernache du Canada, oie originaire d'Amérique du nord, introduite d'abord en Grande-Bretagne puis en Scandinavie, et en France au moment de la création de la Réserve naturelle de l'Etang de St-Quentin-en-Yvelines (ce qui est un comble) par le Président de la Base de Loisirs ; la population francilienne actuelle est d'environ 2.500 individus (à partir d'un couple en 1975), générant des problèmes de salubrité des eaux de baignade sur les bases de loisirs, de salissure des bateaux et des terrains de golf, mais également des interactions négatives avec les anatidés indigènes nicheurs en raison de l'agressivité de ces oies en période de reproduction et de la grande taille du territoire de chaque couple, nuisant ainsi à la biodiversité .

Le problème de l'ambrosie génère une réaction parlementaire, en raison de son interférence avec la santé humaine ; il serait souhaitable que la même prise de conscience se fasse en faveur de la biodiversité. **En parler c'est bien, agir serait mieux !**

...RIO + ou - 20... ?



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

La déception est grande pour ce sommet de la terre **20 ans après** car les gouvernements sont revenus sur des « acquis » qui avaient été négociés précédemment.

Force est de constater que celui de 2012 est décevant : le beau dynamisme de 92 s'est perdu en route et le sursaut attendu n'a pas eu lieu malgré **l'urgence**. Face à la faiblesse de l'engagement des Etats et pour lutter contre un « syndrome Rio-20 », les acteurs territoriaux et principalement les Régions vont devoir prendre part **activement** à l'atteinte d'objectifs de développement durable ambitieux pour la planète.

Les objectifs de développement durable, l'évaluation de la valeur des richesses naturelles, la réforme des subventions, la gouvernance des océans et un Programme des Nations Unies pour l'environnement plus fort, autant de thèmes déjà évoqués et toujours à l'ordre du jour !

Energie, eau, sécurité alimentaire, tourisme durable, océans, biodiversité et financements sont encore tant d'autres thèmes sur lesquels les avancées varient mais restent globalement décevantes.

Cependant, au lendemain de la clôture de cette Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il faut tout de même noter quelques avancées.

La communauté internationale avait **deux objectifs** :

- relancer la dynamique adoptée à l'issue du Sommet de Rio en 1992 et,
- adopter une vision de **l'économie verte** dans le contexte du développement durable.

L'accord trouvé finalement par les chefs d'Etat et de gouvernement n'est pas idéal, faisant les frais d'un contexte international difficile, mais exprime tout de même **un consensus** autour d'une volonté politique et d'éléments d'un programme de travail et de rendez-vous pour les années qui viennent.

Parmi les principaux acquis, on notera entre autres, la reconnaissance de l'interaction de **l'économie verte** et équitable comme programme de travail de la communauté internationale, et l'ambition de financements innovants au service du développement durable. Le rôle nouveau, clairement renforcé, de la **société civile** dans la gouvernance.

«Quand l'homme aura fait tomber le dernier arbre, contaminé le dernier ruisseau, pêché le dernier poisson, il s'apercevra que l'argent n'est pas comestible !»

Proverbe indien



LES

B
R
E
V
E
S

**L'Assemblée Générale annuelle d'Yvelines Environnement
s'est déroulée le samedi 21 avril
à la Ferme expérimentale de Thiverval-Grignon**

**Pour accéder au Rapport Moral, rendez-vous sur le site d'YE :
<http://www.yvelines-environnement.org/>**

*

A bientôt

LA

**** !! Bonnes vacances !! ****

S
U
I
T
E
